



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

Le 23 septembre 2021

À une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue le 23 septembre 2021 à 19 h 30, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents : monsieur Jean-Claude Boyer, madame Chantale Boudrias, monsieur Sylvain Bouchard et monsieur Michel Leblanc, formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates.

Le quorum est constaté.

Sont également présents : monsieur Claude Brosseau, secrétaire-trésorier intérimaire et madame Audrey Arbour, adjointe administrative – greffe et communications.

Le directeur et secrétaire-trésorier, M. Claude Brosseau, indique que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil d'administration dans les délais légaux exigés par les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle est tenue régulièrement selon la Loi.

67-09-21 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé par madame Chantale Boudrias et appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 19 h 36.

ADOPTÉE

68-09-21 Adoption de l'ordre du jour et varia

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

69-09-21 Fin du contrat de travail d'un chef aux opérations à temps partiel

CONSIDÉRANT que la fin de contrat du chef aux opérations Daniel Bergevin arrive à échéance à la fin du mois de septembre;

CONSIDÉRANT que celui-ci a manifesté son intention de quitter pour la retraite en date du 30 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le départ à la retraite du chef aux opérations Daniel Bergevin à compter du 30 septembre 2021;

ET QUE les membres du conseil d'administration offrent à M. Bergevin leurs remerciements et leurs félicitations pour ses 30 ans de loyaux services.

ADOPTÉE

70-09-21 Embauche d'une employée surnuméraire col blanc

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de planifier les remplacements du personnel administratif régulier de même que les besoins pour certains surplus de travail;

CONSIDÉRANT que la Régie requiert l'ajout d'un employé temporaire col blanc dans sa banque de personnel surnuméraire pour combler ces besoins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Michel Leblanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration embauche madame Jacinthe Lauzon rétroactivement au 9 septembre 2021 pour la banque de personnel temporaire col blanc;

QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la convention collective des employés cols blancs en vigueur.

ADOPTÉE

71-09-21 2^e Mandat à Manaction

CONSIDÉRANT la résolution 61-08-21 qui mandatait la firme Manaction à faire le recensement et l'évaluation des équipements des casernes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la Ville de Candiac pour la fourniture d'un service de protection des incendies du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac a mandaté la Régie à procéder à l'inventaire complet des casernes de Candiac et de Delson;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Manaction pour le recensement et l'évaluation des équipements des casernes de Candiac et Delson pour le coût de 10 900 \$ plus les taxes et autres frais applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer, appuyé par monsieur Sylvain Bouchard, et il est résolu :

QUE le conseil de la Régie mandate la firme Manaction à faire le recensement et l'évaluation des équipements des casernes de Candiac et Delson pour le coût de 10 900 \$, plus les taxes et autres frais applicables.

ADOPTÉE

72-09-21 Adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Constant, Sainte-Catherine et Candiac ont respectivement entériné l'entente modifiant la constitution de la Régie afin de prévoir l'adhésion de la Ville de Candiac à la Régie au 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2022 incluent les revenus et dépenses pour les trois villes, ainsi que la desserte incendie de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que le programme des immobilisations de la Régie pour les trois années financières subséquentes a été effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Michel Leblanc, appuyé par monsieur Jean-Claude Boyer, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le budget de la Régie au montant de 9 517 385 \$, pour l'exercice financier 2022, conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes;

QUE le conseil d'administration adopte le programme des immobilisations de la Régie pour les trois années financières subséquentes, soit 2 050 000 \$ pour l'année 2022, 10 050 000 \$ pour l'année 2023 et 10 364 000 \$ pour l'année 2024, conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes;

ET QUE le montant global des quotes-parts des municipalités soit de 8 410 285 \$, et qu'il soit réparti conformément à l'article 4 de l'entente modifiant l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant l'adhésion de la Ville de Candiac à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine qui a été entérinée par les villes respectives;

La quote-part pour la Ville de Saint-Constant est établie à 3 422 809 \$, à 2 066 880 \$ pour la Ville de Sainte-Catherine et à 2 920 596 \$ pour la Ville de Candiac.

ADOPTÉE

Varia et dépôt de documents

Aucun sujet en varia.

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été soumise à cette séance.

73-09-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par madame Chantale Boudrias, et il est résolu que l'assemblée soit levée. Il est 19h42.

ADOPTÉE



Mme Jocelyne Bates
Présidente



M. Claude Brosseau
Secrétaire-trésorier intérimaire